

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Ntoum : des scellés sur une unité clandestine d'ensachage d'eau

Abel EYEGHE EKORE
Ntoum/Gabon

L'ANTENNE de la Police judiciaire (PJ) de Ntoum vient de mettre fin aux activités illicites d'un groupe de Camerounais dans la production de l'eau, au quartier Assora, dans le 1er arrondissement du chef-lieu du département du Komo-Mondah. Edouard Toukepaine et Mountapbene, soupçonnés d'avoir un lien avec cette affaire, ont été pris en flagrant délit par des Officiers de police judiciaire (OPJ) pendant qu'ils effectuaient une livraison chez un client.

En effet, lors de la vérification des identités des occupants du véhicule de livraison et de son contenu, les enquêteurs ont découvert des packs de sachets d'eau cachés sous une bâche. Ils ont ensuite constaté que, non seulement les livreurs ne disposent pas de pièces d'identité, mais en plus, ils n'ont aucun do-

cument concernant leur produit, qu'ils disent fabriquer sur place à Ntoum.

En effectuant une descente sur le site de fabrication, les limiers font un constat accablant : l'unité, située à proximité du lycée Lubin Martial-Ntoutoume, est en réalité un studio d'habitation mis en location par un colonel de gendarmerie retraité. Plus grave, le local se trouve dans un état d'insalubrité très avancée. Il se dit que les machines de production des sachets d'eau auraient été installées avec la complicité du bailleur. A l'entrée de la pièce, des odeurs nauséabondes. Les sachets d'eau sont posés à même le sol. L'eau utilisée pour être commercialisée dans des sachets est de qualité douteuse. Ce serait, en fait, de l'eau de pluie qui transite dans une grosse touque posée à l'extérieur du local...

Après ce constat accablant et malgré les pressions exercées par le bailleur sur les agents de police, l'Agence gabonaise de sécurité alimentaire (Agasa) a



Edouard Toukepaine et Mountapbene, les deux suspects camerounais.

été saisie. Le chef du bureau de Ntoum, Kango et Cocobeach, Brice Bilola Moukandja, rencontré sur les lieux, trouve cela scandaleux : " Vous imaginez

tous les dégâts que cette eau peut occasionner aux éventuels consommateurs, dont la plupart sont les apprenants du lycée ? ", s'est-il indigné.

La petite entreprise clandestine a été mise sous scellés. Une procédure judiciaire a été engagée par la PJ et l'Agasa à l'encontre de Toukepaine et Mountapbene.

Le clin d'œil de *Lybek*



Le braqueur prend 8 ans de réclusion

Serge YACKELE-MIHINDOU
Port-Gentil/Gabon

ACCUSÉ de vol avec arme apparente commis le 18 novembre 2018 au quartier Sud (Port-Gentil), Jeff Landry Makoungou Nzamba a été condamné par la Cour criminelle de Port-Gentil à une peine de 8 ans de réclusion.

Le jour des faits, Makoungou, ayant aperçu deux dames se dirigeant vers le port-môle pour prendre un bateau, cible la nommée Sophie Essongue. Dès que l'occasion s'est présentée, il a, sous la menace d'une machette, intimé l'ordre à sa victime de lui remettre son sac de voyage. Dame Essongue obtempère aussitôt par peur de représailles. Mais avant de s'enfuir, l'agresseur lui donne un coup violent



Makoungou Nzamba va sortir de prison en 2026.

sur l'épaule à l'aide du plat de la machette. Des riverains, qui ont suivi de loin la scène, se lancent immédiatement aux trousses du délinquant, qu'ils finissent par rattraper après une longue course-poursuite. Maîtrisé puis conduit au commissariat de police, Makoungou avoue avoir utilisé des violences pour s'emparer du sac de voyage de sa victime. Et ajoute qu'après avoir récupé-

ré le téléphone portable et le porte-monnaie de Sophie Essongue, il a jeté le sac dans le canal du quartier. Au terme des débats à charge et à décharge, le voyou a été reconnu coupable du crime de vol avec arme apparente et condamné à 8 ans de réclusion. Il ne sera libre qu'en novembre 2026 puisqu'il a déjà passé 2 ans au Château.